



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 17/11/2023

ID : 081-218102572-20231113-2023DEL46-DE



Date de la convocation :
7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/46

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Béatrice ALAUX, Emile DELPOUX, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Murielle COUPLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Vincent MARTY

Membres excusés :

Benoît JALBY pouvoir à Camille DEMAZURE
Franck GALINIÉ pouvoir à Patrick CENTELLES
Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Michel SALOMON pouvoir à Didier BUONGIORNO
Isabelle BETTINI

Membre(s) absent(s) :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN,

Secrétaire : Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**SIGNATURE D'UNE
CONVENTION PRE-
OPERATIONNELLE
« BOURG-CENTRE »
AVEC
L'ETABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER
OCCITANIE**

Didier BUONGIORNO, rapporteur,

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'Etablissement Public Foncier Occitanie (E.P.F.O) partenaire Régional de la ville, dans le cadre de la réflexion « reconquête de la friche urbaine du Saut du Tarn », est venu présenter ses missions en faveur des territoires.

Ses modalités d'interventions sont de 3 types :

- Axe 1 : Habitat : développer une offre foncière significative en matière de logements
- Axe 2 : Développement économique : Conforter l'attractivité de la région et de ses territoires
- Axe 3 : Préservation de l'environnement : Agir sur la prévention de l'environnement et la prévention des risques

Au plan opérationnel son action consiste :

- à aider les collectivités dans le cadre de la réalisation et le financement d'étude et de conseils ;
- à procéder à l'acquisition des biens fonciers ou immobiliers pour le compte des communes ;
- à réaliser des travaux de sécurisation, démolition, dépollution ;
- à assurer le portage de projets complexes sur une durée de 13 ans maximum (convention pré-opérationnelle : 5 ans puis convention opérationnelle : 8 ans)
- à s'assurer de la revente du foncier à des opérateurs publics ou privés désignés par la collectivité ou via un rachat par cette dernière.

Nombre de votants
25

Votes :
Adopté à l'unanimité

Dans un contexte marqué par la réflexion stratégique sur le devenir du bourg centre de Saint -Juéry appuyée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, l'intervention de l'EPFO conforte la nécessité pour la ville de bénéficier d'un tel soutien afin de pouvoir porter les opérations lourdes qu'elle ne pourrait porter seule, afin de mettre en œuvre sa stratégie de renouvellement urbain.

Dans ce cadre, deux périmètres distincts d'intervention de l'EPFO ont été identifiés en vue d'un conventionnement :

- le bourg centre de Saint-Juéry, dans un périmètre étudié présentant des enjeux ;
- le Saut du Tarn, dans le périmètre identifié de l'étude conduite dans le cadre de l'appel à projet régional reconquête des friches.

Au regard du rythme des priorités envisagées, il est proposé de signer une première convention pré-opérationnelle tripartite, EPFO, Ville de Saint-Juéry, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ayant les caractéristiques suivantes :

- Axe d'intervention 1 : Habitat ;
- Périmètre : zone à enjeux du bourg centre ;
- Durée : 5 ans
- Enveloppe des acquisitions : 1 000 000€

Au regard des enjeux forts de renouvellement urbain pour la ville, il est proposé de mandater Monsieur le Maire afin de signer la convention annexée à la présente délibération.

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Dalila GHODBANE